



7<sup>ème</sup> conférence sur la Santé EMR

*Droits des patients dans l'Euregio Meuse-Rhin*

17 avril 2014

**« La liberté de choix d'un point de vue éthique »**

**Service de Médiation hospitalière du CHU de Liège**

Caroline DOPPAGNE

*Médiatrice hospitalière*

# I. Introduction

La **liberté éthique** concerne les actions humaines relatives à la **liberté individuelle**, ou *libre arbitre*.

Le **libre arbitre** désigne quant à lui le pouvoir de **choisir** de façon absolue, c'est-à-dire **d'être à l'origine** de ses actes et de leurs conséquences.

Cette notion profondément humaine concerne tout aussi bien le **patient** que le **médecin** dans la vie quotidienne.

**L'art du médecin** consiste donc à rechercher les points de convergence entre **les données de sa pratique professionnelle**, en partie édictées par les structures de la médecine factuelle, sa volonté ou décision propre, et **la liberté du choix de son patient**.

- *Replacer son discours dans le contexte individuel de son patient.*
- *Revoir, avec bon sens, sa démarche intellectuelle, ses limites techniques ou celles liées à son art, tout en tenant compte du résultat escompté et des conséquences de ce dernier.*

## II. Définitions

**La liberté** : de façon générale - concept qui désigne la possibilité d'action ou de mouvement sans contrainte.

**L'éthique** : discipline philosophique pratique (action) et normative (règles) dans un milieu naturel et humain. Elle se donne pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ce qui les entoure.

→ Elle ne peut être réduite à un mode d'emploi pour résoudre des problèmes ou à une manière de hiérarchiser des valeurs et d'appliquer des principes et des règles extérieures.

→ La voir davantage comme une **capacité à se laisser questionner** pour discerner les valeurs en jeu et pour que les meilleures solutions possibles puissent émerger.

**L'adjectif « éthique »** : ce qui concerne les valeurs morales.

**La bioéthique** : partie de l' éthique qui est apparue, en tant que « champ » ou « discipline » nouvelle, dans le courant des années 1960 => interrogations au sujet du développement de la biomédecine et des techno-sciences.

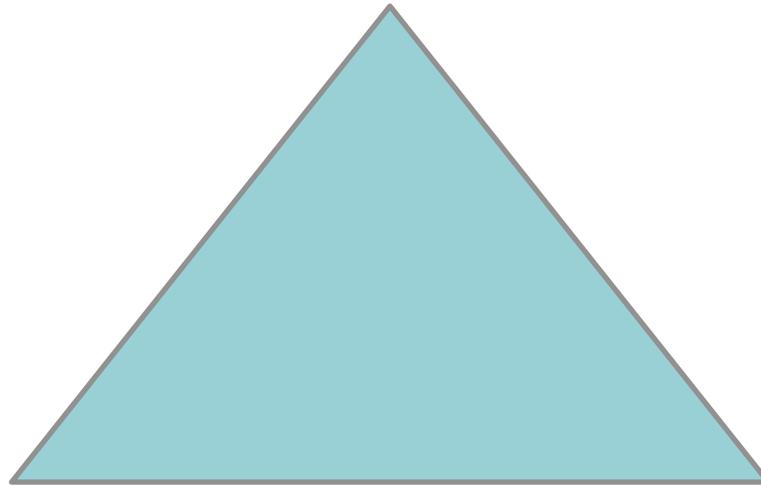
## La question éthique face à la liberté du patient :

« La liberté éthique consiste à effectuer en connaissance de cause les choix les plus justes »\*.

\* Pr. BAECHLER, Académie des Sciences morales et politiques.

# Le triangle éthique (je peux – je veux – je dois)

Que **veux**-je faire ?



Que **peux**-je faire ?

Que **dois**-je faire ?

### III. Législation et liberté de l'homme, du patient

## **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (C.E.D.H.)\***

Impose le respect constant des socles sur lesquels les pays membres du Conseil de l'Europe se sont construits : la vie, l'intégrité physique, la vie privée et familiale, la liberté d'opinion, de réunion, d'expression, la liberté de mariage et la protection de la vie privée.

\* signée à Rome le 4/11/1950 et approuvée par la loi du 15/05/1955

## *Zoom sur l'article 9 : la liberté de pensée, de conscience, de religion.*

- Peut être considéré comme fondant le droit du **médecin** de refuser de pratiquer un acte (avortement, euthanasie, procréation médicalement assistée) lorsque ses opinions personnelles s'y opposent.
- Clause de conscience dont jouit le médecin, endéans certaines limites dictées par son élémentaire devoir d'assistance.

## *Zoom sur l'article 9 : la liberté de pensée, de conscience, de religion.*

→ Corrélativement, le **patient** peut refuser un traitement parce qu'il heurte ses convictions (ex. : les témoins de Jéhovah, en ce qui concerne les transfusions sanguines).

# 12/12/2007 : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Pour l'essentiel, ce texte reprend les garanties figurant dans le C.E.D.H., tout en les précisant.

*Sa disposition essentielle dans le champ biomédical est l'article 3 qui, sous le titre « droit à l'intégrité de la personne ».*

# 22/08/2002 : loi relative aux droits du patient

## *Evolution de la relation médecin - patient*

Autonomie du patient :  
le patient comme sujet de droit

**Loi 22-08-02**

Equilibre des forces  
médecin - patient

Transparence de la relation  
soignant - soigné

**Article 6 :** « Le patient a droit au **libre choix du praticien professionnel** et il a le droit de **modifier son choix**, sauf limites imposées dans ces deux cas en vert de la loi ».

**Article 8 : § 1<sup>er</sup>** « Le patient a le droit de **consentir librement** à toute intervention du praticien professionnel moyennant information préalable ».

**§ 4** « Le patient a le droit de **refuser ou de retirer son consentement**, tel que visé au § 1<sup>er</sup>, pour une intervention ».

**28/05/2002 : loi relative à l'euthanasie**

**14/06/2002 : loi relative aux soins palliatifs**

**07/05/2004 : loi relative aux expérimentations sur la  
personne humaine**

## **Art. 348 à 352 du Code Pénal**

**Dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse** pratiquées dans certaines hypothèses et circonstances précises (état de détresse, avec limite temporelle de la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse + avortement dit « thérapeutique » lorsque la santé du fœtus ou de la mère sont en danger ».

## **Code de déontologie médicale**

**Article 36** : « Le médecin jouit de la **liberté diagnostique et thérapeutique** ».

**Article 86 :** « (...) Le médecin peut envisager ou être sollicité de réaliser une **interruption de grossesse** notamment dans le cadre de certaines dispositions légales. Dans tous les cas, le médecin est libre d'y prêter son concours. Il peut s'y refuser pour des motifs personnels ».

**Article 96 :** « Pour toute **intervention lors de la vie finissante**, le médecin doit obtenir le consentement du patient. Il doit veiller à ce que ce consentement soit éclairé, libre et indépendant ».

## IV. Applications pratiques

### Situation N°1 – En soins palliatifs

Situations fréquentes de dilemmes, de problèmes, de conflits éthiques :

- ✓ Traitement curatif ou palliatif ?
- ✓ Toutes les questions qui tournent autour de « dire la vérité » ?
- ✓ Mourir à domicile ou à l'hôpital ?
- ✓ Comment évaluer la souffrance ?

- ✓ La question de l'hydratation avec la notion d'abandon ou d'acharnement thérapeutique.
- ✓ Les demandes d'euthanasie.
- ✓ Etc.

## **Enjeux, valeurs, principes souvent en cause :**

- ✓ L'autonomie du patient.
- ✓ La confidentialité, le secret professionnel et le respect de la vie privée.
- ✓ Le respect de la dignité humaine et des volontés du patient.
- ✓ La qualité de vie.
- ✓ La différence entre euthanasie et sédation.

## Situation N°2 – Article 6 de la loi relative aux droits du patient

Patient X suivi pour un cancer digestif et éprouvant des difficultés relationnelles avec son oncologue.

Il sollicite le service de médiation en vue d'un **changement de prestataire de soins**.

## Situation N°3 – Article 8 de la loi relative aux droits du patient

Le patient Y, 19 ans, a souffert d'une méningococcémie avec nécrose des 10 doigts (mains et pieds). Lors de l'appel du service de Médiation, il est hospitalisé au Centre des brûlés.

Une **amputation des extrémités** serait nécessaire pour sa santé (car risque de septicémie) mais **le patient la refuse**, en raison de ses croyances. Il demande que cela soit respecté.

**Avis médical, psychiatrique et psychologique** : le patient est apte à prendre une décision pour lui-même.

Equipe en difficulté avec cette décision mais nécessité de respecter la volonté du patient son retrait de consentement à une éventuelle amputation de ses membres.

**Document de limitation de soins** signé par le patient et consigné dans son dossier médical.

## V. Conclusions

La **liberté de choix** fait écho à **l'humanisme** qui stipule que « l'individu, correctement instruit, reste libre et pleinement responsable de ses actes dans la croyance de son choix.

Les notions de **liberté** ou **libre arbitre**, de **tolérance**, d'**indépendance**, et d'**ouverture** sont, de ce fait, indissociables de la théorie humaniste classique ».

« Jamais l'éthique ne dit une fois pour toutes ce qu'il faut faire.  
Elle nous met en mouvement, elle nous met en recherche.  
**L'éthique est avant tout une invitation à se poser des  
questions et même à se remettre en question »\***

•Cécile BOLY et Véronique GRANDJEAN, L'éthique en chemin .

***Merci pour votre attention.***